République Française Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BREBIERES

SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID, Président du CCAS, en suite de convocation en date du cinq avril deux mil vingt-trois.

PRESENTS: M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, Mme MARTEAU Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, M. DEGELDER Mickaël*, Mme LIENARD Eva, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme DUQUENNE Thérèse. *arrivé à 19h07 (après le point 1.2)

ABSENTS REPRESENTES:

M. TRIPLET Corentin MME MOLARD Caroline Mme LOYEZ Cécile donne pouvoir à M. DEMOULIN Bertrand donne pouvoir à Mme BELVERGE Maria donne pouvoir à Mme DUQUENNE Thérèse

ABSENTS:

Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice: 15

Présents: 11 Votants: 14

Ouorum : 8

Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h55.

ORDRE DU JOUR:

> Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2023.

FINANCES

- 1- Vote du budget :
 - 1.1 Approbation du compte de gestion 2022
 - 1.2 Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats
 - 1.3 Vote du budget primitif 2023

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE SEANCE

Observations

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2023

Monsieur le Président: Je vous rappelle que les procédures de publication des actes ont évolué, pour ce qui concerne le conseil d'administration, on doit aujourd'hui approuver un procès-verbal et non plus un compte rendu. Vous avez tous reçu celui de la séance du 29 mars 2023 qui vous a été transmis avec la convocation.

Avez-vous des questions particulières ?

Silence.

S'il n'y a pas de question le procès-verbal est signé par le secrétaire et moimême.

FINANCES

1. Vote du budget

1.1) Approbation du compte de gestion 2022

Je cède la parole à Madame Lévêque qui va vous présenter celui-ci.

Mme LEVEQUE présente les pages 1 et 2 de l'état budgétaire de l'exercice.

Avez-vous des questions sur le compte de gestion ? Silence puis.

Mme LIENARD: On va avoir un détail après?

Mme LEVEQUE: Non, c'est le compte de gestion, Ce n'est pas le compte dressé par le CCAS. Le compte de gestion est le compte dressé par le trésor public. On ne présente jamais le détail. On présente le résultat de clôture pour voir s'il correspond au compte administratif dressé par le CCAS.

Monsieur le Président : On passe au vote.

Qui est contre, qui s'abstient?

VOTE: adopté à l'unanimité.

1.2) Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Mme LEVEQUE présente la page 3 de l'état.

Avez-vous des questions ? Silence

Nous allons demander à Monsieur le Président de bien vouloir sortir de la salle.

M. DELEBARRE: Nous passons au vote pour le compte administratif, Qui est contre, qui s'abstient?

VOTE: adopté à l'unanimité.

19h07, arrivée de M. DEGELDER Mickaël

1.3) Vote du budget primitif 2023

Mme LEVEQUE présente la dernière page de l'état.

Avez-vous des questions?

Procès-verbal du CCAS du 11 avril 2023

M. DELEBARRE: sur le fonctionnement au niveau des dépenses 615228 entretien et réparation d'autres bâtiments, on passe de 1500 à 5500 €?

Mme LEVEQUE: C'est une prévision pour équilibrer les 44 060 € de recettes, il faut les dispatcher mais il n'y a rien de particulier de prévu à cet article.

M. DELEBARRE: Par contre l'eau et l'assainissement a diminué.

Monsieur le Président : Non, cette ligne a été équilibrée en 2021.

Mme LIENARD: Concernant la ligne 65: secours et aides, on propose de passer de 3 000 à 5 000 € pour les secours d'urgence et pour les aides de 5 000 à 7 000 €. Il y a une demande plus importante?

Mme LEVEQUE: Non, c'est juste un équilibrage, une augmentation de tous les chapitres pour répartir les 44 060 € mais il n'y a pas plus de demandes particulières.

Monsieur le Président : Non, il n'y a pas plus de demandes mais il faut bien répartir les 11 000 €, cela ne traduit pas plus d'aides ou plus de secours d'urgence.

M. MOREAU: En fin d'année 2023, on va remettre 20 000 € de plus en trésorerie.

Monsieur le Président : Peut-être pas 20 000 € mais le fonctionnement risque d'augmenter aussi, on en reviendra à la question d'il y a 10 - 15 jours de l'investissement et de ce que l'on peut en faire.

M. MOREAU: Les frais d'honoraires, c'est élevé pour un petit budget comme çà? Cela peut s'expliquer comment? 4 500 € pour les indemnités au comptable et au régisseur et aux autres honoraires et conseils.

Mme LEVEQUE: Le 6225, c'est la tenue du CCAS, finances, etc. Par contre, les autres honoraires, 3 000 € ce sont les honoraires payés à l'agence immobilière pour la vente du terrain.

Monsieur le Président : Il faut rémunérer le travail des secrétaires, Madame DAMIENS et Madame LEVEQUE font le travail. D'ailleurs, je vous rappelle que nous avons voté en 2021 une augmentation qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années pour les régisseur et comptable.

Mme LIENARD: Pour revenir aux dépenses d'investissement, les immobilisations corporelles 77 754 €, cela correspond au terrain, c'est ça ? Mme LEVEQUE: Ce n'est plus le terrain. C'est une prévision éventuelle soit pour des travaux, soit pour de l'acquisition au chapitre 21.

Monsieur le Président : Là aussi, c'est pour équilibrer les lignes. Après ce sont des jeux d'écriture. Quand on est dans le même chapitre, on peut passer d'une ligne à l'autre. Et puis, quand on aura décidé de ce que l'on fera avec cet argent en recettes d'investissement, ce sera inscrit au chapitre dépenses pour l'année prochaine.

Mme LIENARD: Comme pour la ligne en dessous, la ligne 21328 : constructions autres bâtiments privés, c'est pareil, il n'y a pas forcément de construction prévue ?

Mme LEVEQUE: Non, il n'y a rien de prévu, c'est une provision des comptes. C'est ce qui correspond le plus à ce qui peut être fait soit de la construction, de l'aménagement ou de l'acquisition.

Monsieur le Président: C'est pour cela que c'est sur ces lignes-là, pour éviter de faire une modification, on peut les prendre pour l'achat d'un immeuble. Le but n'est pas de réunir pour modifier le budget parce qu'on ne l'a pas prévu au chapitre. C'est un jeu d'écriture comptable, c'est vrai que c'est un

Procès-verbal du CCAS du 11 avril 2023

peu particulier, on ne dépense rien et on se retrouve avec des sommes de dépenses qui sont énormes et qui correspondent aux recettes parce que l'on nous demande un budget équilibré comme pour tous les budgets.

Mme LEVEQUE: On présente un budget en équilibre, on pourrait le proposer en suréquilibre mais pas pour un petit budget comme celui-là.

Monsieur le Président: C'est possible pour des gros budgets dans des communes ou des communautés de communes ou des départements ou autres, c'est même assez souvent ce qui est fait, cela permet de plus facilement rééquilibrer ensuite, mais sur des budget où on a 30 000 d'un côté et puis 80 000 de l'autre. On ne va dépenser plus de 82 000 €, cela dit, on a le droit de faire un emprunt si on trouve quelque chose qui coute un peu plus et le rembourser. Ce n'est pas interdit. On a une marge de 80 000 pour pouvoir dépenser, on peut très bien dépenser 110 000 et faire un emprunt de 30 000, on a encore un peu de fonctionnement pour le payer et puis équilibrer les dépenses de fonctionnement avec les recettes d'une location ou autres.

M. DELEBARRE: Ce qui est important aussi, c'est de voir que les aides n'ont pas augmenté alors que l'on est quand même avec des gens qui ont des difficultés parce qu'on les aide peut-être plus avant pour essayer d'éviter qu'ils aient recours aux aides municipales.

Mme LIENARD: Avec l'inflation et l'augmentation des dépenses énergétiques, il peut y avoir un besoin supplémentaire pour des personnes qui n'ont jamais fait de demande, ce n'est pas beaucoup mais c'est possible.

Monsieur le Président: C'est possible, qu'on ait une petite augmentation après, on en a déjà parlé, on a la chance grâce aux opportunités économiques et au développement économique d'avoir un territoire où il y a beaucoup d'emplois, on a un taux de chômage qui est faible.

Je vous rappelle qu'en 2014, avec la fermeture de STORA on était entre 12 % et 13 % de chômage, on est sur OSARTIS-MARQUION à moins de 7 % et sur Brebières et même sur les communes alentours, on tutoie les 6 %, on est presque sur du chômage structurel. Sur Brebières, on a beaucoup de personnes qui sont retournées à l'emploi.

Après, je pense que comme partout, on aura quelques aides supplémentaires qui seront demandées.

M. MOREAU: Le budget des aides sociales est bien proportionné pour 2023, ce qui évite de faire un budget modificatif.

Monsieur le Président : Oui, il n'y aura pas de problème pour payer les aides. Le but n'est pas de faire un modificatif parce qu'il y a une personne en plus et qu'il faut donner 50 €.

M. DELEBARRE: Et en allant au-devant des gens, on a aussi la possibilité d'éviter des problèmes importants sociaux vis-à-vis de certaines personnes, je l'ai vu au niveau des gens que l'on a accompagné à la mairie.

Monsieur le Président: Oui effectivement, si on les accompagne généralement, on se rend compte qu'ils n'ont pas forcément toutes les aides étatiques auxquelles ils ont droit, toutes les aides départementales avant des aides municipales, ça les aident et notamment les personnes âgées. Il y a tellement un millefeuilles d'aides que les gens ne s'y retrouvent pas.

M. DELEBARRE: Les gens ne savent pas vraiment ce à quoi ils ont droit et c'est important de les accompagner pour essayer de leur expliquer ce qui est possible d'avoir. C'est sûr, il y aura toujours des personnes en difficulté mais on diminue notamment au niveau des personnes âgées.

Monsieur le Président : Avant de rediscuter de ce que l'on pourrait faire de l'investissement, si vous avez d'autres idées par rapport à la réunion

Procès-verbal du CCAS du 11 avril 2023

précédente, je vais vous proposer de terminer ce vote du budget primitif pour le vote, s'il n'y a plus de question concernant les différentes lignes. Silence.

Je passe au vote, Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour n'est pas terminé puisqu'il reste toujours des questions et informations diverses même si je n'en ai pas reçu.

Avez-vous des idées sur l'utilisation des 82 000€?

M. MOREAU: Il y a une erreur dans le compte rendu, c'est noté 930 000 €.

Monsieur le Président : Au lieu de 93 000€, dans le compte rendu de la séance précédente.

Madame DAMIENS: C'est une erreur de saisie.

Monsieur le Président: Sinon, ça n'a pas d'intérêt de laisser dormir 82000€, on en a déjà discuté, refaire les chaudières ce n'est pas la peine puisque nous avons des consommations qui se sont déjà effondrées, les travaux, notamment de la salle Siquidgar toute l'isolation a été refaite, la toiture est en bon état, il n'y a pas de raison pour que l'on soit obligé de refaire des travaux sur cette maison-là. Donc c'est vrai on est limité on ne va pas dépenser beaucoup sur les lignes de travaux.

La résidence Siquidgar est bien isolée, avec Monsieur LELEU nous avons comparé les factures avant 2020, de 2017, 2018, 2019, quand il y avait des locataires par rapport à ce qu'on a eu, nous, la première année où il y avait encore l'AST et la différence est stratosphérique, il payait jusqu'à 1 500 − 2 000 € par trimestre d'électricité.

Je vous rappelle que l'année dernière nous avons payé 3 700 € pour l'année. Est-ce qu'il y a d'autres idées ?

M. DELEBARRE: Je suis allé à une réunion organisée par la maison de l'autonomie de l'arrageois, il y a un projet qui a été fait mais je n'ai pas tout compris car cela a été expliqué très rapidement, cela concerne le logement, cela pourrait être intéressant. C'est de l'investissement. Je n'en dirai pas plus j'attends d'avoir des renseignements plus complets à ce sujet, car il y a une possibilité de placer avec un retour sur investissement. C'est à destination de personnes âgées, ce n'est pas un projet comme il est fait d'habitude. Je vais demander des documents supplémentaires. C'est l'avenir car les personnes âgées vont rester de plus en plus chez elles, des béguinages ont été construits mais il y a des manques et ce projet nous a été présenté en fin de réunion, on n'a pas pu poser de questions. Je vais donc me renseigner et je reviendrai vers vous.

Monsieur le Président: alors il y a d'autres solutions Madame LEVEQUE sous votre contrôle, est-ce que nous pouvons investir dans la pierre-papier dans la mesure où nous sommes un CCAS et que l'on est considéré comme une personne morale. Si on peut investir dans de la pierre-papier, on n'est pas obligé de trouver un immeuble, ça se fait. Est-ce que l'on peut investir au sein d'une association à but caritatif avec un revenu, je pense que tout cela peut aussi se faire, c'est-à-dire participer à une société qui a un but caritatif, acheter des parts qui nous rapportent.

Mme LIENARD: On peut même à cet effet fonder des subventions à des entreprises privées et faire des appels à projet.

Monsieur le Président : C'est ça, ça peut être utile plutôt que de ce dire où va-t-on trouver un appartement, qui va s'occuper de la location, il y a de la

pierre-papier, ce n'est pas nous qui gérons, il y a effectivement prendre des parts, je ne sais même pas si on ne peut pas souscrire à une assurance vie ou autre, je ne sais pas si c'est autorisé pour un CCAS. Je ne pense pas, je pense qu'il faut vraiment une personne physique.

La pierre-papier, je pense. Par contre, prendre des parts dans une société qui a un projet social, une vertu sociale mais dont on sait que ça va nous rapporter, cela peut être intéressant et cela peut effectivement nous permettre de donner des subventions ensuite, c'est une bonne idée qui mériterait d'être creusée.

M. DELEBARRE: Le projet dont je parlais, pourrait être ce type de projet, tout seul peut-être pas mais avec des partenaires et il y aurait un rendement assuré. Acheter un appartement et le louer, c'est toujours un risque.

Monsieur le Président : On aura un risque partout, je veux dire si on prend de la pierre-papier, on aura un risque. Il y a eu un terrain acheté par le CCAS, ce terrain-là a été un risque pris, il a été revendu mais en fait il a été en jachère pendant 10 ans, il a été entretenu pendant 10 ans, il a fini par nous coûter beaucoup plus cher qu'il nous a rapporté car il n'y a rien eu de fait dessus. C'est pour cela que l'on a souhaité le revendre, d'ailleurs, il y a une maison dessus maintenant. Donc il faut que l'on trouve quelque chose qui ne demande pas un délai de 3 – 4 ans de construction avant d'avoir un rapport, la pierre-papier cela a au moins l'avantage de rapporter un peu plus rapidement, c'est pour cela prendre des actions cela rapporte rapidement mais il y a forcément un risque.

M. MOREAU : Il faut voir les projets comme les maisons partagées pour les séniors.

Monsieur le Président : Même d'investir dans des sociétés qui s'occupent des personnes âgées.

M. MOREAU: Investir quand cela ressemble à notre objet social, il n'a pas de risque particulier et ça on pourra le faire.

Mme LEVEQUE: Je ne suis pas certaine, il faut quand même que l'on se renseigne.

Monsieur le Président : Sur le fait de prendre des parts dans une société ? Il faudra demander à la DGFIP si c'est possible. On va se renseigner auprès d'autres CCAS.

Mme LEVEQUE: On n'a pas le droit de faire de profits.

M. MOREAU: Sauf si on provisionne pour un projet. On peut investir avant pour avoir des dividendes et les injecter dans le projet.

Mme DAMIENS: C'est ça, il faut avoir un projet défini.

Monsieur le Président : On va demander à la DGFIP dans quoi nous pouvons investir, ce qui est autorisé, ce qui est légal et puis se renseigner auprès d'autres communes qui ont un CCAS un peu supérieur au nôtre, dans quoi ils investissent. C'est sans doute la meilleure façon de pouvoir décider dans quoi on va investir.

M. MOREAU: Douai, Arras, Cambrai, ce serait intéressant de savoir, ce n'est pas de trop grandes villes.

Monsieur le Président : On n'est pas obligé de voir avec des communes qui font 10 fois notre taille, il faut se renseigner auprès des communes qui font 2 ou 3 fois notre taille, qui ont $10-15\,000$ habitants, qui ont un CCAS qui est un peu plus puissant que le nôtre et qui ont forcément des recettes plus importantes.

Après, parfois dans des petites communes, on a des CCAS beaucoup plus importants parce que c'est mis par la commune qui fait gérer par le CCAS des choses que nous ici on ne gère pas forcément et qui est géré par le budget commun.

M. MOREAU: A un moment donné, en 2008-2009, quand l'ADMR était en difficulté, Jean-Pierre HECQUET a voulu créer un service d'aide à la personne par le biais du CCAS, c'est une autre possibilité aussi.

Monsieur le Président: Cela ne rapporte rien et tous ceux ici qui sont conseillers communautaires le savent très bien, avec le service d'aide pour les soins et pas pour les personnes âgées, que nous avons avec OSARTIS, cela coûte beaucoup plus que cela ne rapporte. Le but ce n'est pas de se dire, au moment où on a l'accord de prendre dans le budget communal pour le CCAS. Il faut faire ça de façon intelligente. Idéalement, il faut que le CCAS s'autosuffise.

M. MOREAU: Il y a deux choses à savoir; au niveau de l'ARS pour les SIAD, il n'y a aucun souci de subvention, même si tu dépasses d'une année, il compense. Quand tu excèdes, il te redonne et les SAAD, aujourd'hui, avec la loi d'octobre 2021, toutes les associations sont en train de plonger.

Monsieur le Président : C'est ça, il y a un effet ciseau avec les dotations qui ne suivent pas. Il y a des sacrifices à faire que l'Etat ne fait pas.

M. MOREAU: Je reviens sur le passage de 3 500 € à 7 000 € sur la ligne d'aide, il faut savoir qu'en fonction de l'évolution de la population, il y a quand même une précarisation qui est en train de s'installer, le pouvoir d'achat, le coût de l'énergie, on ne verra que les effets en août ou en septembre, c'est là que ça va être dramatique et que les gens vont venir frapper à notre porte. On a aujourd'hui, des retraités qui s'inscrivent à l'épicerie solidaire parce que financièrement c'est compliqué.

Même si on a un taux de chômage faible, il y a des gens qui sont quand même dans le besoin et il faut s'en occuper.

Mme LIENARD: J'ai regardé sur certaines communes avec un peu plus d'habitants qui investissent dans l'éco-alimentation, l'énergie, les jardins partagés pour les retraités en difficulté, cela ne va rien nous rapporter, mais c'est une idée, le fait de proposer aux personnages âgées en cohabitant avec des travailleurs ou même des jeunes de réapprendre à cultiver.

Monsieur le Président : On peut le faire mais le but est simplement d'investir pour que cela nous rapporte en fonctionnement et ce surcroît de fonctionnement peut nous aider à faire justement un peu plus de social ou ce genre de chose.

M. MOREAU: Je pense qu'il faudrait qu'on se laisse du temps pour trouver un projet et faire le point à la fin de l'exercice.

Monsieur le Président : On va demander ce qui est légal et ce qui ne l'est pas.

M. DELEBARRE: C'est vrai qu'en allant voir les gens et en posant les questions aux gens, on va trouver aussi des problématiques qui ne sont pas forcément pécuniaires et qui pourraient être la qualité de vie des personnes âgées et c'est là que l'on pourrait jongler avec les deux pour essayer d'améliorer tout ça.

Monsieur le Président : On va interroger la DGFIP. On va également se rapprocher d'un autre CCAS comme celui de Cuincy qui est un peu plus important que le nôtre, cela peut être intéressant.

Mme LIENARD: J'ai vu pleins de projets, cela dépend de ce que l'on veut faire. Quel est l'objectif final? Investir pour avoir en retour. Dans le social pour les personnes âgées, pour la jeunesse, il y a pleins de projets qui existent.

Monsieur le Président : Il faut voir, il n'y a pas de honte à regarder ce qui se fait ailleurs, cela ne pose aucun problème y compris dans leur investissement. On pourra donner l'argent que l'on a créé, c'est le but.

M. MOREAU: C'est de s'y retrouver financièrement et de développer des actions.

Monsieur le Président : On va déjà voir ce qui est légal.

M. MOREAU: Quand on le saura, on pourra refaire une réunion pour réfléchir, savoir le cadre.

Monsieur le Président : On peut faire une réunion pour réfléchir mais le but d'une réunion est de décider. Le cadre, on peut le transmettre à tout le monde, de façon informelle c'est-à-dire par mail, et vous dire ce qui est légal et ce qui n'est pas légal et ensuite on se dit dans quoi on investit, ce qui peut être utile, ce qui a un rapport social, ce qui convient à tout le monde et puis on décide. Le but est de ce dire : que peut-on faire cette année.

On a déjà réussi à vendre le terrain.

On réfléchit à ça, on vous fait part des conditions d'investissement et on en rediscutera.

La séance est levée à 20h00.

Fait à BREBIERES, le 27 juin 2023.

Lionel DAVID, Maire. Marina MARTEAU, Secrétaire de séance.

Approuvé le 4 juillet 2023 Publié le 6 juillet 2023